

**N° 3/2.16**

**ETUDE DE LA PRISE EN CONSIDERATION DE LA MOTION DU GROUPE DES VERTS "POUR UN FONDS D'ENCOURAGEMENT AU DEVELOPPEMENT DURABLE"**

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier la prise en considération de la motion précitée s'est réunie à une seule reprise, en date du 24 novembre, à l'Hôtel de Ville. Elle était composée de Mmes Eva FROCHAUX et Galina SPILLMANN, et de MM. Tobias BARBLAN, Philippe BECK, Jacques DUBOCHET, Lucien REY, et Baptiste MÜLLER (président-rapporteur).

## **1 PREAMBULE**

Suite au renvoi en commission de la présente motion lors de la séance du Conseil communal du 2 septembre 2015, notre commission avait pour but d'entendre les auteurs de la proposition, par la voix de leur commissaire, et de détailler les contours de la présente motion. Rappelons que la Municipalité ne s'était pas opposée à la prise en considération de la motion lors de cette séance. Nous nous sommes réunis une seule fois et n'avons pas trouvé nécessaire de réaliser d'autres rencontres.

## **2 DISCUSSION**

Le commissaire du Groupe des Verts présente leur motion. Son origine est liée aux récentes discussions sur des projets liés à l'énergie. Les motionnaires ont souhaité étendre les possibilités d'action de la Ville au développement durable dans son ensemble et plus seulement au domaine de l'énergie. Ils ont décidé de conserver un caractère large à leur projet afin de laisser la liberté à la Municipalité de créer un nouveau fonds, de le lier avec le fonds pour les énergies, ou de simplement étendre la définition de ce dernier. L'intention n'est pas de créer une usine à gaz, mais plutôt des coups de pouce, pour des projets qui ne pourraient pas naître sans cette aide. Le commissaire déclare ses intérêts au sein de l'Association "Ecojardins Morges", qui pourrait être un des bénéficiaire de ces nouvelles mesures.

La discussion porte par la suite sur les axes du développement durable à respecter, les liens possibles avec l'Agenda 21, la taille des projets à financer, les exemples d'autres villes (Lausanne et Bâle notamment).

Un commissaire s'interroge sur la motion dont le cadre est très large, ce qui pourrait comporter le risque d'une réponse inadaptée de la Municipalité qui ne serait pas en lien avec les intentions des motionnaires, gaspillant du temps, de l'énergie et de l'argent. L'écart est large entre le texte de la motion et la présentation faite par le commissaire du Groupe des Verts. De plus, l'article 32 let. a) de la Loi sur les Communes (LC) statue clairement que : "la proposition n'est notamment pas recevable lorsque : a) son contenu [...] est incomplet ou ne permet pas à la municipalité de se déterminer sur les mesures, l'étude, ou le projet requis". La discussion s'engage sur cet aspect, et les commissaires concluent que la motion n'est pas problématique au regard de l'article 32 let. a) LC. En revanche, ils estiment qu'il est important de préciser l'intention de la motion par le biais d'un vœu.

## **3 VŒUX**

Dans le but de clarifier les intentions de la motion, la commission formule le vœu suivant :

- Que la Municipalité privilégie les coups de pouce aux petits projets, avec des aides d'au plus quelques dizaines de milliers de francs, par opposition aux grands projets menés par des acteurs en ayant moins besoin.

Ce vœu vise à régler l'inquiétude de plusieurs commissaires quant au préavis qui sera présenté par la Municipalité en cas de prise en considération. Son but est d'éviter un projet disproportionné ou complètement à côté de la plaque, coûteux en énergie et en temps. Pour d'autres, il ne paraît pas judicieux de se fermer des portes d'entrée de jeu, considérant tous les défis que pose le développement durable. Ce vœu est soutenu par la majorité de la commission (5 pour et 2 abstentions).

Un autre élément discuté en commission est la possibilité pour le fonds d'effectuer des prêts aux particuliers, en plus des habituelles subventions. Un commissaire rend cependant ses collègues attentifs à la difficulté de se prémunir dans ce cadre contre le risque de défaut. La commission formule donc à l'unanimité le vœu suivant :

- Que la Municipalité envisage la possibilité d'utiliser également ledit fonds pour des prêts, tout en prenant en compte le risque de défaut.

#### 4 CONCLUSION

La motion "Pour un fonds d'encouragement au développement durable" a reçu un accueil favorable, et nous n'avons pas constaté d'irrégularité s'opposant à sa prise en considération. Son caractère très large, voire flou, a fait l'objet d'une discussion permettant au représentant des motionnaires de préciser leur vision.

La commission vous propose ainsi de prendre en considération la présente motion ainsi que de soutenir deux vœux visant à mieux définir son cadre.

Nous formulons les vœux :

- Que la Municipalité privilégie les coups de pouce aux petits projets, avec des aides d'au plus quelques dizaines de milliers de francs, par opposition aux grands projets menés par des acteurs en ayant moins besoin.
- Que la Municipalité envisage la possibilité d'utiliser également ledit fonds pour des prêts, tout en prenant en compte le risque de défaut.

La commission s'est exprimée à l'unanimité moins une abstention sur les conclusions suivantes :

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu la motion du Groupe des Verts "Pour un fonds d'encouragement au développement durable".
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### décide :

1. de prendre en considération la motion du Groupe des Verts "Pour un fonds d'encouragement au développement durable".

au nom de la commission  
Le président-rapporteur

Baptiste Müller